



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis de publication - Procédure ouverte

Contrat 2026-90 - Travaux de réaménagement au parc Adolphe-Chapleau

La Ville de Sainte-Thérèse demande des soumissions pour le réaménagement du parc Adolphe-Chapleau.

De façon générale, les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- La reconstruction des sentiers en enrobé bitumineux ;
- Le drainage et réaménagement des aires de jeux ;
- Déplacement de modules de jeux existants ;
- Fourniture et installation de nouveaux modules de jeux ;
- Construction de dalles et bordures en béton ;
- Fourniture et Installation de mobilier urbain divers ;
- Construction d'un terrain de pétanque ;
- Réfection des espaces verts.

DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les documents d'appel d'offres et les modifications à ces documents ne peuvent être obtenus que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), au www.seao.gouv.qc.ca ou par téléphone au 1-866-669-7326, sous le numéro de référence **20163556**. L'obtention des documents est sujette à la tarification établie par SEAO.

Si des renseignements sur l'interprétation des documents d'appel d'offres sont nécessaires, veuillez vous adresser à Service de la gestion du territoire et des actifs municipaux à l'adresse courriel suivante : Direction_GTAM@sainte-therese.ca.

RÉCEPTION DES DOCUMENTS

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée portant la mention :

VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
Hôtel de Ville
6, rue de l'Église
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1

L'enveloppe de retour doit être clairement identifiée au numéro de contrat de la présente procédure ouverte, dans le coin inférieur gauche, et le nom de l'entreprise qui la dépose et son adresse légale dans le coin supérieur gauche.

Les enveloppes seront reçues avant **11 h, le 31 août 2026** et seront ouvertes publiquement, le même jour aussitôt que possible après l'heure limite, à la salle du conseil municipal au 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1.

La Ville de Sainte-Thérèse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 12 août 2026

Avis numéro : C-2026-90

Philippe Huot
Greffier